

CENTRE SPORTIF REGIONAL DE BORNE-NAU SA

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 22 juin 2021 dans les locaux du Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA.

Les actionnaires de la société se sont réunis, conformément aux dispositions statutaires, en assemblée générale ordinaire. Étaient présents en qualité d'invité, M. David Romero, futur Municipal à Concise et M. Grégoire André, Expert-réviseur agréé de la société OFICO Fiduciaire SA.

L'assemblée est présidée par M. François Payot, qui constate que l'ensemble du capital social est présent ou représenté.

Dès lors, l'assemblée est tenue conformément à l'art. 701 du Code des Obligations et peut délibérer et statuer valablement sur tous les objets qui sont de son ressort.

Le Président désigne M. Francesco Di Franco pour fonctionner comme secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite sur la participation, ni sur la convocation à l'assemblée générale ordinaire, le Président constate que celle-ci peut valablement délibérer et propose l'ordre du jour suivant :

1. Rapport annuel de gestion et présentation des comptes de l'exercice 2019-20
2. Rapport du réviseur
3. Délibération et vote sur le rapport du réviseur et les comptes de l'exercice 2019-20
4. Décision sur le résultat de l'exercice 2019-20
5. Décharge au Conseil d'administration
6. Modification des statuts selon courrier envoyé
7. Elections statutaires pour la législature 2021-2026 (le CA propose MM. F. Piguet, F. Julia, C. Buffat, S. Ampezzan, les 2 sièges de droit de la commune de Grandson et le siège de l'ASIGE sont repourvus par leur autorité)
8. Désignation de l'organe de révision (le CA propose la société OFICO Fiduciaire SA pour 2021)
9. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Le Président présente un rapport oral sur le déroulement des affaires pendant l'exercice 2020 et commente en détail les comptes annuels. Le Président informe que le droit de superficie n'a pas encore été signé. Il devra l'être lors du prochain exercice.
2. Le rapport de l'organe de révision portant sur le dernier exercice est présenté par le Président et les explications complémentaires utiles données par le réviseur de la société OFICO Fiduciaire SA.
3. Le rapport du réviseur et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe aux comptes, sont approuvés à l'unanimité.
4. L'assemblée approuve la proposition relative à l'emploi du bénéfice formulée par le Conseil d'administration et mentionnée dans le rapport de l'organe de révision.
5. Les actionnaires, à l'unanimité moins les voix des administrateurs qui se sont abstenus de voter, donnent décharge au Conseil d'administration pour sa gestion passée.
6. La modification des statuts est approuvée à l'unanimité.
7. Le conseil d'administration est réélu sans changement, hors les membres de droit de la Commune de Grandson et de l'ASIGE.
8. OFICO Fiduciaire SA est désignée en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2021. OFICO Fiduciaire SA a déclaré accepter ce mandat.
9. Aucune proposition n'étant faite sur un autre sujet et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est close.



Le Président :
François Payot



Le Secrétaire :
Francesco Di Franco

Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA

Assemblée générale du 22 juin 2021 - feuille de présence

Actionnaires présents ou représentés	Nombre d'actions	Nombre de voix	Nom-fonction-Signatures
Bonvillars	438	438	Alain Piquet, syndic
Champagne	910	910	Stéphane Augereau, Municipal
Corcelles-près Concise	334	334	
Fiez	376	376	
x Fontaines	186	186	Cédric Nassbaumer
Giez	373	373	Aléane Cora UCoro
Grandson	2 909	2 909	Roger François syndic Sport
x Mutrux	144	144	Stéphane Sikari
Novalles <i>excusé</i>	89	89	
Onnens	423	423	Freddy Opamboul
Orges	298	298	
Provence	344	344	
Tévenon	747	747	Zvercher Thomas
Valeyres-sous-Montagny	625	625	Roulet Sonja S. Roulet
x Vugelles-la-Mothe	108	108	Marie Christine Robba
Totaux	8 304	8 304	

Concluse

Romero David 